



REGLEMENT

ARTICLE 1: ORGANISATION

Le bureau des sports de Super Besse organise le Dimanche 24 octobre 2021, la course à obstacles « La Démente », une course pédestre chronométrée parsemée d'obstacles naturels ou artificiels. L'ensemble de cet événement est organisé sur le site de Super Besse (Maison du Tourisme).

ARTICLE 2 : CONDITIONS SANITAIRES MISES EN PLACE LIÉES AU COVID 19 :

La situation liée au Covid 19 nous oblige à mettre en place des mesures sanitaires afin d'assurer votre sécurité et celle de nos bénévoles. Afin de pouvoir organiser cette course, nous demandons à chaque compétiteur de respecter les gestes barrières et les règles de sécurité décrits ci-dessous.

L'organisation sera adaptée en fonction des recommandations en vigueur le jour de la course.

Les mesures sanitaires reposant sur les prescriptions recommandées par le ministère des sports sont :

- Limitation de la fréquentation sur chaque espace (zone d'accueil, inscriptions, chronométrage...)
- Maintien de la distanciation physique entre chaque compétiteur en situation statique et dynamique
- L'application des gestes barrières
- L'information et le briefing auprès des bénévoles et des coureurs
- Des vagues d'environ 50 à 100 coureurs seront constituées ce qui permettra d'échelonner les départs et de distancer les personnes tout au long du parcours.
- Obligation de présenter un pass sanitaire en cours de validité.

ARTICLE 3 : L'ÉPREUVE

1. Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve est une course pédestre chronométrée sur un terrain vallonné, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues d'environ 50 à 100 coureurs seront constituées, ce qui permettra d'échelonner les départs. Cette course comprend 2 épreuves sportives soumises au présent règlement qui sont ouvertes à toutes les personnes sportives de plus de 12 ans (voir conditions de participation).

A partir de 9h30 : **Départ pour les 8 km / (24 obstacles) – (240m de dénivelé +)**
Ouvert à partir de 16 ans

A partir de 11h00 : **Départ pour les 5 km/ (15 obstacles) – (90m Dénivelé +)**
Ouvert à partir de 12 ans pour la course famille

Les mesures des parcours (distances et dénivelés) ont été effectuées à l'aide d'un GPS.

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, même le jour du départ pour différentes raisons qui vous seront expliquées : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage, mesures sanitaires, prescriptions gouvernementales... nous vous informerons le plus tôt possible !

2. Conditions d'inscription

5km :

- Accessible en individuel à tout sportif de plus de 16 ans
- En famille par 2 composée d'un adulte majeur responsable et d'un jeune âgé de 12 ans à 15 ans
- En équipe composé de maximum 5 personnes âgées de plus de 16 ans

8km :

- Accessible en individuel à tout sportif de plus de 16 ans
- En équipe composé de maximum 5 personnes âgées de plus de 16 ans

3. Décharge de responsabilité

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 8km ou 5 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité.

Cas des mineurs âgés de 12 à 15 ans : L'organisateur propose une course en famille dont la composition de l'équipe est de 2 personnes : soit un adulte responsable âgé de plus de 18 ans et d'un enfant âgé de 12 à 15 ans (autorisation parentale obligatoire). Cette série de départ partira en fin de course de « La Petite Démente ». Le parent s'engage à accompagner son jeune sur la totalité de l'épreuve. Les obstacles positionnés sur le parcours seront identiques pour toutes les catégories de participants. A charge aux parents de moduler l'effort et d'assurer la sécurité de son enfant. Sur chaque obstacle, ils auront la possibilité de le contourner si celui présente une grande difficulté.

La participation à l'épreuve, est soumise à présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an et portant la mention « course à pied » ou d'une licence en cours de validité (FFA)

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire via le site internet de la station : www.superbesse.sancy.com, grâce à un mode de paiement par carte bancaire sécurisé. Les inscriptions, en individuel ou en équipe, sont ouvertes sur internet à partir du 10 septembre 2021 et jusqu'au 22 octobre 2021 minuit.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement. Celle-ci n'est validée qu'à réception du paiement ainsi que des pièces complémentaires obligatoires (certificat médical ou licence et autorisation parentale pour les jeunes de 12 à 16 ans). L'envoi de tous les éléments doit se faire directement via le site d'inscription de la course.

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail dès validation de l'inscription.

Tout dossier doit être constitué de plusieurs éléments :

- L'acceptation du présent règlement
- Paiement des droits d'inscriptions (paiement par carte bancaire sur site sécurisé) comprenant 1 € de frais bancaire
- Pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports nature / course à pied comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- Pour les licenciés, une licence de compétition en cours de validité FFA -UFOLEP – FFTRI – FFCO.
- une autorisation parentale signée (cf en annexe du règlement) pour les 12 -15ans participant à la Petite Démente en duo famille.

Les inscriptions sont nominatives, ainsi chaque compétiteur a un dossard personnel et ne devra en aucun cas l'échanger ou le donner à quiconque.

ARTICLE 5 : TARIFS D'INSCRIPTION

- **Tarif individuel + de 16 ans** → 20 € (dossard pour la course + ravitaillement + lot de bienvenue)
- **Tarif équipe + de 16 ans** → 18 €/ par personne (dossard pour la course + ravitaillement + lot de bienvenue)
- **Tarif équipe familiale** (comprenant 1 adulte + 1 jeune de 12 à 16 ans) → 25 €/ par équipe.

L'inscription à la course d'obstacle se fait uniquement sur le site internet : « superbesse.sancy.com » dans la rubrique agenda – la démente.

ARTICLE 6 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Devant la Maison du tourisme de Super Besse (centre de la Station) :

- Samedi 23 octobre de 14h à 16h et Dimanche 24 octobre de 7h30 à 9h00 : *Remise des Dossards et du bracelet de chronométrage avec port du masque recommandé ; un cadeau sera offert à chaque participant préinscrit sur internet.*

Le dossard devra être porté devant et visible tout au long de l'épreuve.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE LA COURSE

Chaque participant doit être en possession de son dossard ainsi que de son bracelet tout au long du parcours.

Départs :

Les départs se font par vague de 50 à 100 coureurs. Dix minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans l'aire de départ, où sera proposé un brief collectif. Pour connaître l'heure de départ de sa vague, vous pourrez consulter le planning le jour de votre course.

Attention : Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague. C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son dossard, 15 minutes avant le départ de sa vague.

Parcours : Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles ainsi que toutes consignes émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation. Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement, bottes de paille à grimper, tunnel, traversées sous filets, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, murs d'escalade, ... Les concurrents doivent franchir tous les obstacles. En cas de refus, des zones échappatoires vous seront proposées et le responsable de l'obstacle vous le fera contourner.

TOUS LES OBSTACLES DOIVENT ETRE TENTES

Est considérée comme "tentative" le fait de toucher l'obstacle. Dans certains cas, cela peut impliquer d'entrer dans l'eau ou une autre surface difficile afin de se rendre sur l'obstacle lui-même. Ce passage ne peut être contourné et ne possède pas de pénalités. Dans le cas où un athlète tente de franchir un obstacle et échoue, une pénalité est imposée pour continuer la course. La pénalité est de 30 squats. Si un athlète ne réalise pas le nombre de 30 squats, il pourra se voir affligé une sanction de 30 squats supplémentaires sur son temps de course avant que les résultats soient définitifs. (Les squats en règle correspondent à une extension complète avec alignement pieds hanches épaules).

IMPOSSIBLE DE TERMINER LA COURSE

Les pénalités liées à un obstacle doivent être réalisées dans la foulée du non franchissement de l'obstacle, afin de permettre au coureur de poursuivre la course. Si un coureur ne peut franchir l'obstacle ou réaliser la pénalité, il devra revenir au niveau de ligne de départ afin d'avertir la direction de course de son arrêt sans interférer sur les autres coureurs.

AUCUNE AIDE EXTERIEUR

Les coureurs n'ont le droit à aucune aide extérieur, eau ou nourriture durant la course en dehors des aides fournies par l'organisation. De plus, toutes formes de traitements/soins par le personnel médical entraînera la disqualification immédiate.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE

Le système de chronométrage est assuré par la société Erun 63 grâce à des bracelets électroniques installées à la cheville. L'organisateur fournit à chaque compétiteur un dossard qu'il devra obligatoirement porter de façon visible sur le devant et sans aucune modification ou pliage.

Des temps limite de passage sont imposés à tous les compétiteurs selon les distances, permettant de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé.

Temps limite de passage : (reprise du dossard et arrêt de la course)

Distance 5 km et 8 km → au niveau du Madalet (Mad'allez), limite de 1h00



ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT

Chaque participant à l'épreuve bénéficiera d'un ravitaillement à l'arrivée.

ARTICLE 10 : EQUIPEMENT

Nous conseillons à tout compétiteur de s'équiper avec une tenue vestimentaire adaptée sur la durée de l'épreuve :

-tenue comprenant un tee-shirt technique près du corps avec des manches longues de préférence ainsi que des mitaines ou gants.

-une bonne paire de chaussures de type trail

-tous les objets de valeurs (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

-Les dispositifs de vidéo (Go pro ou autres) sont tolérés mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.

-Le port de déguisement est fortement conseillé et en rapport avec le thème d'halloween (Attention à ce que le choix de déguisement ne vienne pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers)

ARTICLE 11 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'équipe vainqueur du parcours 5 km et 8 km remportera un totem sur lequel seront gravés les prénoms de tous les coureurs qui auront gagné la course d'obstacle. Ce totem sera présenté et conservé sur la station de Super Besse.

La petite démente – 5 km

Des trophées / coupes seront distribués aux 3 premiers scratch : catégorie équipe, catégorie famille, catégorie individuel.

La Démente – 8 km

Des trophées/ coupes seront distribués aux 3 premiers scratch : catégorie équipe, catégorie individuel.

Les résultats ainsi que les photos de remises de récompenses seront publiés sur le site internet de la manifestation. Superbesse.sancy.com

ARTICLE 12 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre, quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue vestimentaire adaptée qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée. Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...).

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

ARTICLE 13 : ANNULATION

L'organisation se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce même engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de rétrocéder de dossard à une tierce personne. Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement sera interdite de participation. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 14 : DROIT À L'IMAGE

Par son engagement, tout participant à la course autorise tacitement l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître afin d'assurer la promotion de la manifestation.

Divers :

Nous vous demandons de respecter quelques règles :

- Au départ, sur le parcours ou à l'arrivée, nous demandons à chaque participant de ne rien jeter dans la nature, des poubelles seront prévues à cet effet.
- Tout athlète n'est autorisé à participer que muni d'un dossard officiel, **ni plié ni découpé**
- Chaque coureur s'engage à respecter le balisage mis en place et le suivre tout au long de la course sans pour autant essayer de tricher ou suivre des compétiteurs devant sinon un retrait au classement final pourra être effectué par l'organisateur
- Les impacts de piétinement en dehors du sentier dans les zones protégées seront pénalisés par l'organisateur.

Village Cœur de station -accueil :

Pour que la course soit un événement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les points de départ et d'arrivée se situent en cœur de station. Vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment en terme de :

- restauration (vente à emporter, restauration sur place ..)
- sanitaires, zone de rinçage pour les compétiteurs...
- espace jeux pour enfants.